



Syndicat
CHÈRE DON ISAC

Guide

de l'Elu·e Référent·e Communal·e

Acteur / Actrice de l'eau du territoire



Pour les
communes du
Syndicat Chère
Don Isac



Bienvenue dans notre syndicat !

Qui sont les Elus Référents Communaux (ERC) ?

La fusion des 3 anciens syndicats ayant entraîné une modification de la gouvernance, le comité syndical a souhaité préserver la proximité et le lien avec les 62 communes du territoire. Dès 2020, il a été demandé à chaque mairie de **nommer un-e élu-e référent-e communal-e (ERC)** qui aurait pour rôle d'entretenir les relations entre le syndicat et les acteurs locaux, pour faciliter la bonne mise en place d'actions de terrains.

Le territoire du Syndicat Chère Don Isac (SCDI) et ses membres



À l'approche des élections municipales de 2026, et après six années de fonctionnement très satisfaisant, il est attendu que chaque commune procède à la **désignation d'un-e nouvel-le ERC.**

- ◆ 1 territoire de 1912 km²
- ◆ 3 bassins versants de 2300 km de cours d'eau (Chère, Don, Isac) affluents de la Vilaine
- ◆ 2 régions (Bretagne et Pays de la Loire)
- ◆ 3 départements (Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine, Morbihan)
- ◆ 8 EPCI
- ◆ 62 communes



Le mandat de l'ERC est exercé à titre officieux au sein du conseil municipal, sur désignation du maire ou du conseil, en appui des élus en charge du domaine. Le mandat est généralement adossé à la durée du mandat municipal, tant que l'ERC reste membre du conseil municipal ou que la désignation est renouvelée.



Comment agissent les ERC ?



L'ERC a pour mission de **maintenir ce lien** vivant entre le Syndicat Chère Don Isac (SCDI), la commune et les habitants et usagers.

L'ERC joue un rôle d'interface, permettant de **relayer les informations, mobiliser les acteurs** locaux et **remonter les problématiques** du terrain.

L'objectif est double : d'une part, **informer et sensibiliser** la population et les partenaires aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques, et d'autre part, **accompagner la mise en œuvre de projets** concrets sur le territoire. L'ERC contribue également à la participation institutionnelle, en soutenant la gouvernance et la stratégie du SCDI.



*Le mot de Patricia FREOUR,
ERC à Saint-Vincent-des-Landes (2020-2026) :*

L'ERC est en prise avec la réalité du terrain et en lien avec les techniciens et techniciennes du SCDI sur la gestion des milieux aquatiques, l'amélioration et économie de la ressource en eau, l'entretien des cours d'eau, sujets souvent sensibles face à l'évolution des pratiques.

Il ou elle peut également impulser des actions locales avec différents acteurs et participer à des journées thématiques et formations ouvertes au personnel communal.

Faire ensemble !





Quel serait mon plan de charge, en tant qu'ERC ?

L'implication se fait de manière souple et progressive :

Devenir ERC, c'est s'engager dans un rôle utile et concret, au cœur des projets de la commune, du bassin versant et du territoire.

La charge peut varier en fonction des temps forts des projets (*réunions, visites de terrain, travaux...*) et en adaptant son engagement à ses disponibilités. L'ERC pourra contribuer activement aux décisions collectives en partageant régulièrement constats, avancées et propositions au sein du Conseil municipal mais aussi auprès des instances du Syndicat.

Vous n'êtes pas spécialiste en rivière ?

Pas besoin d'être expert, l'ERC s'appuie sur l'équipe du SCDI !

Une équipe forte des valeurs de son organisation, au service des habitants et usagers de l'eau du territoire.



Rejoignez le réseau des ERC !



Retrouvez le film
"Être élu·e au Syndicat Chère Don Isac"



L'eau,
un engagement
commun



✉ contact@cheredonisac.fr

☎ 02.40.07.75.37

📍 1, Allée du Rocheteur - 44590 DERVAL

🌐 www.cheredonisac.fr

